

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2017, tenue dès 17 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Corentin Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Corentin Jeanneret, président : "Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette sixième et dernière séance de l'année 2017. Premièrement, je tiens à vous saluer, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, M. le maire, Madame la conseillère municipale et Messieurs les conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, Mesdames les anciennes présidentes du Conseil général et du Conseil de ville, Messieurs les anciens présidents du Conseil général et du Conseil de ville, Messieurs les anciens Maires, Monsieur l'ancien chancelier, ainsi que les représentants de la presse et les membres du public présents. Cette salle a rarement été si remplie et cela me réjouit beaucoup."

M. Corentin Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Nouveau Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture du gaz naturel RAFGAZ : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 332'200.-, prévu au plan financier, pour l'achat d'un nouveau camion poubelles – décider du mode de financement : décision
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école secondaire, en remplacement de M. Alain Meyrat, démissionnaire
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu
11. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2018
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs

### 1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR),

M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident)

Sont excusés : M. Michel Meyer (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Thierry Spring (PLR) et M. Cornelio Fontana (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. John Buchs (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : M. Francis Daetwyler

Invités aux festivités du 130<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil de ville de Saint-Imier ayant souhaité participer à la séance : Mme Thérèse Rossini-Zing (présidente du Conseil général 1979), M. Pierre Leuthold (président du Conseil général 1985), Mme Jeannette Fiechter-Weibel (présidente du Conseil général 1986), M. Frédéric Donzé (président du Conseil général 1989), M. Gérard Dessales (président du Conseil général 1990), M. Michel Tharin (président du Conseil général 1992), M. Gérard Aeschlimann (président du Conseil général 1993), M. Jean-Rodolphe Küng (président du Conseil général 1996), M. Stéphane Boillat (président du Conseil général 1997 et maire 1999-2014), Mme Monique Buchs (présidente du Conseil de ville 2006), M. Thierry Egli (président du Conseil de ville 2008) et M. Jean-Baptiste Renevey (chancelier 1985-2005)

Presse : Mme Marta Duarte (RJB), Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Mme Stéphanie Jeanneret (citoyenne de Saint-Imier) et M. Laurent Jeanneret (citoyen de Saint-Imier)

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017 et approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications du président et du maire

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil de ville :

- Le 29 octobre, j'ai participé à la 29<sup>ème</sup> Bourse timbro-cartes organisée par le club philatélique de Saint-Imier et environs. Ce fut l'occasion de constater, une fois de plus, la riche histoire de notre localité et de tenter de reconnaître les lieux du village au fil du temps.
- Le 1<sup>er</sup> novembre, accompagné du premier vice-président et de la deuxième vice-présidente, je me suis rendu à Berne afin de participer à la première rencontre des présidences des parlements communaux du canton de Berne. Ce fut une belle soirée qui a commencé par un exposé sur les enjeux de la participation des citoyennes et citoyens à l'organisation de milice dans les communes, exposé intéressant qui nous a sensibilisés une fois encore sur l'importance de l'engagement au sein de notre société pour son bon

fonctionnement. Ensuite, nous avons pu visiter le Rathaus fraîchement rénové puis avons terminé la soirée par un repas en commun. Sur les 23 communes disposant d'un législatif, 18 communes étaient représentées.

- Et, finalement, le 17 novembre, j'ai participé avec une délégation du bureau à la soirée des promotions civiques, organisée avec maestria cette année par la commune de Courtelary. Une brève partie officielle a permis à chaque nouveau citoyen de se voir remettre une petite attention. La soirée s'est terminée autour d'un repas bien apprécié.

J'ai reçu une lettre de remerciements de la commune de Bregaglia à laquelle nous avons versé une contribution de CHF 5'000.- suite aux intempéries arrivées à Bondo. Je ne vais pas vous donner lecture de la lettre, elle est en allemand, mais si vous voulez la consulter elle est ici à disposition. C'est un geste très apprécié par les citoyens de Bregaglia qui sont touchés par cette attention.

Les plus observateurs l'auront remarqué, les tableaux de notre salle ont été changés. D'un commun accord avec la conservatrice du Musée et avec l'appui logistique des Travaux publics, que je tiens ici à sincèrement remercier, j'ai initié ce tournus après le constat que ces tableaux étaient ici depuis en tout cas une vingtaine d'années. Cela permettra peut-être à quelques âmes égarées durant les débats de déambuler dans de nouveaux paysages et, plus sérieusement, ceci permet de nous sensibiliser au fait que notre Musée compte de belles œuvres qui méritent d'être exposées. Vous avez un panorama d'artistes et de paysages régionaux, à savoir, au-dessus de moi, un tableau de Pierre Warmbrodt intitulé Paysage, de 1961, ensuite, un tableau de George Hoffmann de 1921 intitulé La Combe-Grède, un autre tableau de Maurice Gosteli de 1923 représentant Saint-Imier et, finalement, un tableau d'Henri Piccot de 1941 représentant l'Etang de la Gruère. Ces tableaux nous sont gracieusement prêtés par le Musée pour une durée de 5 ans reconductibles.

Vous avez reçu, à l'entrée de la salle, un livre retraçant l'histoire de Saint-Imier au travers de cartes postales, livre intitulé : Si Saint-Imier nous était conté. Ce livre, écrit par Mémoire d'Ici et qui vient de sortir de presse, nous est gracieusement remis par le Conseil municipal pour marquer cette soirée anniversaire. Je remercie le Conseil municipal et son président pour ce geste apprécié.

Voilà, j'en aurais terminé avec mes communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai qu'une communication. Tout d'abord adresser à l'assemblée, pour la première fois aussi nombreuse, les cordiales salutations du Conseil municipal. Nous souhaitons vous adresser, ainsi qu'à tous les commissaires, nos sincères remerciements pour l'important travail accompli tout au long de l'année au profit de la collectivité. Nous souhaitons que cette fin d'année vous apporte à vous et à vos familles tout le bonheur possible. Profitez de ces quelques jours de pause pour vous reposer et vous requinquer afin d'attaquer cette dernière année de législature en pleine forme. Merci beaucoup pour votre engagement."

#### 4. Don du Conseil de ville

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous allons traiter ce point de la manière suivante : dans un premier temps, je vous présenterai les associations que le bureau vous propose, puis j'ouvrirai la discussion et nous passerons au vote."

M. Corentin Jeanneret, président : "Le bureau du Conseil de ville vous propose, pour attribuer les CHF 2'000.- réservés à ce traditionnel don de fin d'année, de diviser le don en deux parts égales de CHF 1'000.- et de remettre ces contributions à deux associations de la région.

La première, l'association Gota de Agua, association sans but lucratif et reconnue d'utilité publique par le canton, qui a pour buts, notamment, je vous cite les statuts : "Utiliser principalement l'art du cirque, le théâtre et le clown ainsi que toute autres formes artistique comme moyens d'expressions et de reconstruction sociale. En organisant des spectacles et des ateliers pour les populations victimes de catastrophes naturelles, de la guerre, de la misère, de l'exclusion, vivant en Suisse et dans les pays en voie de développement. Sans aucune discrimination ethnique, politique ou religieuse, les artistes-membres et/ou engagés et les membres de Gota de Agua essayent de transformer le quotidien d'enfants et d'adultes, souvent triste, en instants de rêves, de rires et d'échanges dans des lieux où l'espoir doit renaître : camps de réfugiés, prisons, bidonvilles, orphelinats, hôpitaux, etc... . Gota de Agua essaye dans la mesure du possible de construire et d'échanger directement avec des partenaires locaux (artistes, éducateurs, ONG, ...), afin de les initier artistiquement, pour permettre une continuité après le passage des membres de l'association."

La seconde association, insieme Cerebral Jura bernois, dont voici une brève description : "L'association en faveur des personnes handicapées du Jura bernois s'occupe de personnes souffrant de 2 voire 3 genres de handicap : le handicap mental, l'infirmité moteur cérébral et le handicap physique, ce dernier étant souvent lié au handicap mental. Les prestations sont offertes autant aux parents de ces personnes qu'aux personnes en situation de handicap.""

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ouvre la discussion."

...Aucune discussion n'est pas demandée...

Au vote, les dons du Conseil de ville, de CHF 1'000.- à l'association Gota de Agua, et de CHF 1000.- à l'association Insieme Cerebral Jura bernois, sont acceptés à l'unanimité.

##### 5. Nouveau Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture du gaz naturel RAFGAZ : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement ainsi que le projet de nouvelle réglementation concernant l'objet cité en titre.

Le processus de libéralisation du marché du gaz est en marche, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer pour une collectivité comme la nôtre. Cette évolution se traduit notamment par une plus grande volatilité des prix, mais également par la nécessité légale d'introduire une séparation de la comptabilité entre la gestion du réseau et celle de la vente d'énergie.

L'actuel Règlement pour la fourniture du gaz date de 1981 et a été réactualisé en 1992. Ce document n'est clairement plus adapté à la situation du marché du gaz, compte tenu de son évolution ces dernières années.

A titre d'exemple, des variations contradictoires concernant l'estimation du prix d'achat pour l'année 2017, communiquées par notre fournisseur historique, nous ont poussé à ne pas modifier le prix du gaz au début de l'année 2017. La non répercussion de l'augmentation du

prix va ainsi entraîner un manque à gagner important de l'ordre de CHF 200'000.- pour nos Services techniques.

La nouvelle organisation proposée de la réglementation correspond à celle déjà en place dans le domaine de l'électricité. De la compétence du Conseil de ville, le cadre général sera ainsi défini dans le nouveau Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture de gaz naturel (RAFGAZ) qui remplace le texte actuellement en vigueur. Il s'agit des aspects et principes stratégiques.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de la documentation remise, la segmentation de la clientèle sera également différente de celle qui prévaut aujourd'hui et le statut des clients interruptibles sera revalorisé et précisé, afin de permettre une gestion plus efficiente du réseau de gaz.

Le gaz sera facturé à l'avenir à l'aide d'un abonnement (réseau) et d'un tarif au KWh (énergie) pour les clients de moins de 100'000 KWh de consommation annuelle ou à l'aide d'une taxe de puissance par KW installé (réseau) et du tarif au KWh pour ceux de plus de 100'000 KWh de consommation annuelle.

En cas d'acceptation de ce règlement par votre autorité, le Conseil municipal adoptera, avant la fin de l'année 2017, les deux documents suivants, également annexés, qui concernent les aspects plus techniques et opérationnels :

- Conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture de gaz naturel
- Ordonnance tarifaire relative à la fourniture de gaz naturel par les Services techniques de Saint-Imier (STSI).

La réglementation existante concernant le financement spécial pour le gaz n'est pas impactée par ces modifications et restera en vigueur sans modification. Concernant le montant qui figure au budget 2018, ce dernier ne sera pas impacté dans sa globalité, mais les revenus seront ventilés selon des rubriques différentes qui permettront de séparer clairement la vente d'énergie du réseau de gaz naturel.

Le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver le nouveau Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture de gaz naturel RAFGAZ.

*Ouverture de la discussion :*

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de passer en revue le règlement chapitre par chapitre, ensuite j'ouvrirai la discussion, puis nous passerons au vote."

M. Cyril Erard, ARC : "Notre règlement communal pour la fourniture de gaz doit être actualisé, c'est une évidence. Datant de 1981 et modifié en 1992, il ne répond plus intégralement aux exigences de ce marché, dont le processus de libéralisation est en marche avec pour effet une volatilité des prix et de nouvelles exigences comptables à appliquer. Cette nouvelle réglementation permettra de répondre aux conditions du marché et sera un outil non négligeable pour la fixation des prix de cette énergie, processus qui sera semblable à celui pratiqué pour l'électricité. En effet, pour les tarifs 2017, suite à des informations contradictoires de la part de notre fournisseur, il n'a pas été procédé à une adaptation des tarifs, avec pour conséquence un manque à gagner de l'ordre de CHF 200'000.-. Il est de ce fait important de se munir d'une réglementation moderne, efficace et adaptée aux conditions du marché. La

fraction Arc approuve donc à l'unanimité ce nouveau règlement concernant le raccordement, l'acheminement et la fourniture de gaz naturel."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Libéralisation, volatilité des prix : voici des termes qui nous incitent à la prudence et à l'anticipation. La perte cette année de CHF 210'000.- entraîne un manque à gagner important pour la commune et nous nous étonnons des variations contradictoires des estimations du prix d'achat transmises par le fournisseur. Nous nous serions bien passés d'une telle dépense mais nous mesurons aussi à quel point il est difficile de réagir immédiatement aux changements, la situation du marché du gaz ayant évolué rapidement ces dernières années. Nous constatons heureusement que le système de tarification pourra être corrigé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ceci à condition que le Conseil de ville accepte ce soir le nouveau règlement RAFGAZ qui permettra ensuite au Conseil municipal d'approuver les Conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture de gaz naturel ainsi que l'Ordonnance tarifaire relative à la fourniture de gaz naturel par les Services techniques de Saint-Imier. De ce fait, la fraction socialiste dit oui à ce nouveau règlement RAFGAZ et remercie son auteur M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement. Elle profite de cette occasion pour poser une question liée la capacité actuelle du réseau : "Est-ce qu'un habitant, souhaitant se raccorder dès maintenant, a la garantie de pouvoir bénéficier de ce gaz naturel sachant qu'il avait été question il y a quelques temps de la nécessité de doubler la grandeur du tuyau acheminant ce combustible jusqu'à Saint-Imier ?""

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je vais improviser une réponse. Cet été, nous avons réalisé des travaux prévus de longue date pour modifier le tracé de la conduite de gaz à la hauteur de l'ancienne décharge Resosivico, à côté du Pré-aux-Bœufs. Nous avons profité de ce tronçon de conduite refait, pour réaliser un diamètre plus important. Après, sur la totalité de la conduite amenant du gaz depuis La Chaux-de-Fonds jusqu'à Saint-Imier, il n'y a pas de projet, pour l'instant, d'augmenter le diamètre de cette conduite. Ce que l'on peut dire avec l'arrivée prochaine du chauffage par l'intermédiaire du Puits des Sauges, qui pourra relier un certain nombre de bâtiments au centre de la localité comme l'Hôpital, La Roseraie, c'est qu'avec ce type de chauffage en plus, et le gaz, nous avons aujourd'hui quelques réserves. On peut accepter de nouveaux raccordements. Il est aussi évident que dans des quartiers nouveaux, qui sont des quartiers de villas, il n'est pas rentable, pour la commune, d'installer le réseau de gaz. Je prends l'exemple de la rue Bakounine, et bien là, on n'a pas envisagé de mettre du gaz."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "La fraction PLR a pris connaissance des rapports du Conseil municipal et celui du responsable des Services techniques concernant la nouvelle réglementation du gaz naturel à Saint-Imier. Le RAFGAZ. Le règlement date de 1981, réactualisé en 1992 n'est plus approprié aux vues des changements actuels et de ces prochaines années. Afin de pouvoir s'adapter aux évolutions et aux nouvelles exigences, le PLR à l'unanimité approuve ce nouveau règlement. Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré sans relâche pour fournir des documents détaillés. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël, et une bonne année 2018."

Au vote, le nouveau Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture du gaz naturel RAFGAZ est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 332'200.-, prévu au plan financier, pour l'achat d'un nouveau camion poubelles – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité relatif à l'objet cité en titre.

L'actuel camion poubelles a été immatriculé pour la première fois en juin 2005 et totalise environ 160'000 kilomètres. L'âge du véhicule et surtout les coûts d'entretien croissants (plus de CHF 100'000.- depuis son acquisition) nécessitent aujourd'hui son renouvellement.

Sur la base d'un cahier des charges établi par un expert qualifié, l'option pour l'installation d'une grue a également été évaluée au regard de la réflexion en cours au sein de la Commission urbanisme et mobilité, afin de permettre le ramassage éventuel de containers enterrés de type Molok.

Sur la base de l'agrégat benne à ordures retenue par la commission (modèle Farid), l'ajout d'une grue représenterait une plus-value de l'ordre de CHF 33'000.-.

Toutefois, la commission a jugé plus judicieux de se concentrer sur l'acquisition d'un camion poubelles qui n'est pas équipé d'une grue, principalement pour des raisons de disponibilité du camion et du caractère monofonctionnel de la grue pour les containers enterrés.

L'investissement pour le renouvellement du camion poubelles peut être détaillé comme suit :

Description	Montant CHF
Châssis et cabine de marque Scania	160'000.00
Agrégat benne à ordures de marque Farid	124'000.00
Équipement particulier (pneus d'hiver, chaînes, etc.)	15'000.00
Frais administratifs (immatriculation, etc.)	3'000.00
Divers et imprévus 10%	30'200.00
<b>TOTAL</b>	<b>332'200.00</b>

Un montant de CHF 454'000.- figure au plan financier des investissements en 2018 pour l'acquisition d'un nouveau camion poubelles. Les Municipalités de Sonvilier et Villeret se sont par ailleurs d'ores et déjà engagées à poursuivre la collaboration au niveau du ramassage des déchets et de la déchetterie selon les nouvelles conditions qui figurent dans la documentation annexée.

La Commission urbanisme et mobilité a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit pour l'acquisition du nouveau camion poubelles pour un montant de CHF 332'200.-.

La Commission des finances a pour sa part également préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit pour l'acquisition du nouveau camion poubelles, prévu au plan financier en 2018. Elle émet toutefois certains doutes concernant les coûts induits par la conservation de l'ancien véhicule, notamment en ce qui concerne les frais d'entretien générés par ce dernier.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis des deux commissions des finances et urbanisme et mobilité, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 332'200.-, financé par autofinancement et prévu au plan financier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : dans un premier temps, j'ouvrirai la discussion, puis nous passerons au vote."

M. Daniel Müller, PLR : "Crédit d'engagement de CHF 332'200.- prévu au plan financier pour l'achat d'un nouveau camion poubelles. Le PLR remercie le Conseil municipal pour le rapport très complet qu'il nous a fourni afin que nous puissions prendre une décision concernant l'achat de ce nouveau véhicule. Les communes de Sonvilier et Villeret ont approuvé le nouveau mode de calcul concernant le coût annuel facturé par habitant. La Commission urbanisme et mobilité, ainsi que la Commission des finances, ont préavisé favorablement le crédit. Compte tenu de ces différents éléments, le PLR approuve le crédit d'engagement de CHF 332'200.- financé par autofinancement et prévu au plan financier pour l'achat de ce nouveau camion poubelles."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Pour assurer des prestations de qualité, il faut mettre à disposition du matériel adapté et en bon état. Il est bien connu que des véhicules, même bien entretenus en prenant de l'âge engendrent de lourds frais pour les maintenir en état. Pour des questions de disponibilité, la solution proposée semble la plus judicieuse. On pourrait tout de même se demander si par la suite les containers devaient être enterrés, ce camion qui devrait être équipé d'une grue serait-il "Molok compatible". Toutefois la fraction socialiste partage les doutes de la Commission des finances concernant les frais engendrés par la conservation et l'utilisation de l'ancien véhicule. C'est pour cela qu'elle demande à ce que le Conseil de ville soit informé à l'avenir des coûts d'entretien de ces véhicules afin d'éviter que cela devienne un gouffre financier. Malgré ces réserves, il faut travailler. C'est à l'unanimité que nous acceptons le crédit d'engagement de CHF 332'200.- financé par autofinancement et prévu au plan financier."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Arc approuve à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 332'200.- prévu au plan financier pour l'achat d'un nouveau camion poubelle. L'âge du véhicule présent et les coûts d'entretien de celui-ci nécessitent effectivement son renouvellement."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je voudrais dans un premier temps répondre à M. Olivier Zimmermann, PS, concernant la grue. Oui, le nouveau camion est Molok compatible, on peut installer sur ce camion, en cas de nécessité, une grue. J'ai aussi relevé dans votre exposé que vous souhaitez que l'on vous communique les frais d'entretien. J'aimerais rappeler quelques éléments :

- Le camion actuel a passé l'expertise avec succès le 30 novembre. La prochaine expertise est agendée dans une année, soit le 30 novembre 2018.
- Il faut rappeler que le camion actuel ramasse les poubelles à Villeret et Saint-Imier, et naturellement sur nos montagnes. Pour les déchets verts, ils sont ramassés à Villeret et Saint-Imier.
- Le nouveau véhicule sera livré fin juin, début juillet 2018, pour autant qu'aucun recours ne soit déposé suite aux adjudications des deux lots, soit châssis-cabine et l'agrégat (benne à ordures).
- L'ancien camion doit donc être opérationnel en tous les cas jusqu'à la prochaine expertise.
- Le coût des plaques interchangeable représente quelques dizaines de francs selon l'office de la circulation routière.
- Il n'y a d'autre part aucune incidence sur les taxes RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds facturée au km), du fait qu'un seul camion sera en route.

- L'ancien camion serait avant tout destiné pour les tournées vertes où les jus sont particulièrement toxiques.
- L'ancien camion éviterait de louer un véhicule lors d'un service, en principe deux jours ou lors d'une panne.
- Nous louons actuellement lors des services un camion poubelles à une entreprise CHF 600.- par jour, + la taxe RPLP + la TVA.
- Nous envisageons également de louer notre ancien camion à d'autres communes lorsqu'elles ont une panne ou un service, au même tarif.
- Il est évident que si l'ancien camion était à l'arrêt suite à une panne, un devis sera demandé avant toute réparation.
- Une décision serait prise, réparer ou vendre car le coût de la réparation est trop élevé.
- La vente du camion ne rapporterait pas une somme importante.

Voilà ce que je souhaitais encore apporter."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour ces explications."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 332'200.-, prévu au plan financier, pour l'achat d'un nouveau camion poubelles est accepté à l'unanimité.

#### 7. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'école secondaire, en remplacement de M. Alain Meyrat, démissionnaire

M. Corentin Jeanneret, présidents : "Nous allons procéder de la manière suivante : dans un premier temps, j'ouvrirai la discussion puis nous passerons au vote. J'ouvre la discussion."

M. Michel Ruchonnet, PS : "M. le président, je ne vois pas quelle discussion on peut avoir, mais c'est gentil. Tout d'abord, un petit mot pour M. Alain Meyrat qui a bien bossé, et qui est atteint dans sa santé. Il passe des journées très difficiles en ce moment et a demandé à être déchargé de cette tâche. La fraction socialise propose M. Vincent Scheidegger, qui fonctionne déjà pour l'Ecole primaire, et qui va devenir, en quelque sorte, notre spécialiste scolaire."

Au vote, M. Vincent Scheidegger est nommé à l'unanimité.

#### 8. Motions et interpellations

M. Corentin Jeanneret, président : "Je n'ai pas reçu ce soir de motion, je passe la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. John Buchs, chef du département urbanisme et mobilité : "Je réponds à l'interpellation de M. Christian Tharin, PLR, déposée lors du Conseil de ville du 26 octobre 2017. Je vous donne lecture de l'interpellation :

Passage pour piétons sur le Pod. Lors de notre intervention du 5 février 2015, notre fraction faisait part de sa préoccupation concernant la signalisation des passages pour piétons situés le long de la route principale. La réponse formulée par le conseiller municipal en charge à l'époque disait que nos remarques allaient être transmises au canton. Depuis cette date, nous n'avons plus eu de nouvelles. Depuis notre intervention, beaucoup de changements ont eu lieu, à savoir :

- la suppression des passages piétons entre les deux places principales en 2016;
- la réhabilitation de la plupart de ces passages en août de cette année suite à la votation populaire;
- marquage d'une bande tactilo-visuelle sur l'ensemble des passages piétons traversant la route principale, chose que nous saluons grandement.

Bien que les signaux indiquant les PPP sont extrêmement bien visibles entre les deux places à l'aide de potelets spécialement mis aux extrémités des trottoirs, cette façon de faire n'a pas été généralisé par l'Office des ponts et chaussées sur le territoire de notre commune. Un exemple très frappant étant le passage se trouvant devant la clinique vétérinaire. Ce passage est signalisé seulement du côté de la route menant à Bienne sans le sens de la circulation. Selon l'art. 47 al. 1 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR, RS 741.21), les passages piétons se trouvant sur une route principale doivent être signalés par un panneau à chaque extrémité du passage ou alors au centre de la chaussée. Il ne s'agit là pas du seul exemple de mauvaise signalisation des PPP. Bien que la signalisation pour d'autres est correcte vis-à-vis de l'OSR, les panneaux les indiquant (lorsqu'ils sont visibles) se trouvent quelques mètres avant ou après ces cheminements "sécurisés". A notre avis, il est grand temps de mettre l'OPC en face de ses responsabilités. Cet office s'est dernièrement caché derrière une série de normes VSS lors des discussions sur la votation du régime de vitesse entre les deux places du village ainsi que sur le réaménagement de la Place du Marché. Cet office doit respecter l'OSR et non seulement les normes en vigueur. Finalement, le bon sens devrait également être pris en compte ! De ce fait, nous prions le Conseil municipal de prendre contact avec l'OPC afin d'améliorer la signalisation des passages piétons sur l'axe principal traversant notre Cité. Nous espérons que cet office respectera enfin l'Ordonnance édictée par le Conseil fédéral. Nous nous permettons également de mentionner que l'éclairage public sur ces passages piétons ne les rend pas forcément visible facilement. D'autres communes du Vallon ont réussi à intensifier la visibilité de ces passages par une meilleure luminosité. Nous souhaitons savoir si nos passages sont, aux yeux de l'OPC, correctement illuminés. En cas d'accident sur un passage mal éclairé, nous souhaiterions connaître qui portera la responsabilité concernant l'infrastructure, à savoir la commune ou l'OPC ?

Réponse du Conseil municipal :

Le Conseil municipal a transmis l'interpellation à l'Office des ponts et chaussées (OPC) qui a pris position comme suit :

Notre office est conscient que la signalisation du PPP situé au droit de la clinique vétérinaire n'est pas conforme à l'OSR. A ce sujet, la signalisation a déjà été commandée et nous sommes dans l'attente de la livraison. Cette signalisation sera mise en place par notre service dès que possible. Il est à noter que nous n'avons pas attendu d'être interpellé avant d'entreprendre ces démarches. La signalisation des autres PPP situés sur le territoire de la commune de Saint-Imier est conforme à l'OSR et ne sera donc pas modifiée. S'agissant de la problématique de l'éclairage des PPP, trois possibilités existent pour éclairer les PPP, à savoir un éclairage avec un contraste positif, un éclairage avec un contraste négatif ou un éclairage renforcé sur l'ensemble du tronçon. A cet effet, une étude a été menée avant le marquage des PPP dans le cadre du retour au régime de vitesse 50 km/h. Cette étude a démontré que l'éclairage des

PPP est conforme aux exigences de la directive 202 SLG "Eclairage public / Eclairage des routes / Eclairage des passages pour piétons". De ce fait, aucune modification ne sera apportée par notre office. Par contre, si la Municipalité souhaite intensifier l'éclairage au droit des PPP, elle peut faire la demande auprès de notre office mais les coûts seront à la charge de cette dernière puisqu'il s'agirait d'un aménagement supérieur au standard cantonal. Contrairement à d'autres localités, la possibilité d'éclairer les PPP avec un contrat positif ou négatif n'est pas possible sur le tronçon de route réaménagé car notre office et la Municipalité de Saint-Imier ont décidé communément, dans le cadre du plan de route, de conserver l'éclairage suspendu sur des mâts. Cette manière de procéder ne permet ainsi pas d'avoir le même contraste que celui avec des mâts situés de part et d'autre de la chaussée au droit des PPP. Suite à l'analyse de tous les PPP situés sur les routes cantonales du canton de Berne, réalisé par un organisme externe au Canton en 2012, notre office procède depuis 2013 à l'assainissement des PPP qui ne sont pas conformes en mettant l'accent principalement sur les PPP présentant de graves déficits de sécurité. Cet assainissement se poursuivra dans les années à venir. Pour la localité de Saint-Imier, aucun PPP ne présente de déficits graves mais ils seront néanmoins assainis dans le cadre des réfections de chaussées notamment en ce qui concerne la Rue de la Gare, la Rue de la Suze et la Route de Tramelan. Notre office ne se cache pas derrière des lois et des normes mais applique simplement les directives en vigueur. Il est à noter que certaines installations bénéficient de droit acquis étant donné que les normes et lois peuvent également changer."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité. Je suis assez surpris d'apprendre que l'Office des ponts et chaussées avait commandé les panneaux avant notre intervention. Cela fait juste 6 ans que c'est comme cela. Voilà, ceci, c'est pour la petite histoire. Néanmoins, sur la signalisation des passages pour piétons qui a été refaite, je suis plus que satisfait, je suis même très content. Par rapport à l'éclairage, la question pour moi reste toujours intacte, à savoir qui est responsable en cas d'accident ? J'ai une autre question qui me taraude. Qui a défini, entre la commune et l'Office des ponts et chaussées, donc, qui a dit, que l'éclairage actuel était suffisant ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité "Nous prenons bonne note des deux questions posées par M. Christian Tharin, PLR."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Pour faire suite à l'interpellation du PS et compléter ce qui a déjà été dit, je vous confirme que la commission temporaire intervention sociale en milieu scolaire s'est bien réunie, le 27 novembre 2017, pour la première fois, dans les locaux de l'action sociale. Elle a permis de réunir autour d'une même table les principaux acteurs du domaine, ainsi que la grande majorité des acteurs politiques annoncés. Elle sera présidée par mon collègue de l'exécutif M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture. La discussion a été très fructueuse, et une prochaine séance est d'ores et déjà agendée au 15 janvier 2018. Nous nous réjouissons de poursuivre les réflexions autour de ce sujet de grande importance, et ne manquerons pas de tenir au courant le Conseil de ville des démarches et projets envisagés."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour cette réponse. Nous sommes très contents que le train soit sur les rails."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "J'ai le plaisir de vous présenter le résultat, tout à fait concret, d'une interpellation du PLR qui doit dater de septembre, octobre, ou avril, les choses prennent leur temps. Enfin, vous l'avez ici, cette magnifique carafe d'eau, aux couleurs très chatoyantes, et son magnifique carton. Chaque conseiller de ville en recevra un exemplaire, gratuitement, dans sa boîte aux lettres ces prochains jours. Elle sera en vente, pour le prix de CHF 20.-, au bureau communal, à partir de lundi prochain."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole pour les nouvelles interpellations. J'en ai reçu une sur le bureau du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste suit avec intérêt le dossier Plein Soleil, il y a des points réjouissants avec notamment la dépose prochaine de la demande de permis de construire et l'avancée des pourparlers pour obtenir le financement. Par contre, il y a des zones d'ombre pour lesquelles nous demandons au Conseil municipal des éclaircissements dans les plus brefs délais. Selon l'adage bien connu et toujours en vigueur disant que "qui paie commande", (non, je ne me trompe pas, c'est dans notre société actuelle la version moderne du "qui commande paie") nous avons une première interrogation. A ce jour et à notre connaissance, la Municipalité de Saint-Imier ne participe pas financièrement à ce beau projet dont la nécessité et l'adéquation ne font aucun doute. En poussant le bouchon un peu plus loin, peut-on imaginer que des privés s'emparent de ce projet vu qu'ils le financent. Si des privés s'intéressaient à ce financement, on peut imaginer qu'ils y trouvent un intérêt. Si des privés y trouvent un intérêt, nous ne voyons pas pourquoi une municipalité n'y trouverait pas le sien. Qui commande à Plein Soleil ? Tous les 4 ans, notre Conseil de ville nomme l'exécutif de la fondation qui comprend également un membre du Conseil municipal. Mais quand il y a des problèmes, il nous est toujours répondu que c'est finalement le problème de la fondation et pas tellement de notre commune. Cela n'est pas très cohérent et je défie aujourd'hui quiconque d'avoir des idées claires sur ce dossier. Ce bâtiment avait à la base une vocation sociale, va-t-il la garder ? Une modification des statuts est-elle prévue ou nécessaire ? Finalement, les buts et l'esprit de la fondation sont-ils maintenus ? Comme le dossier est en train de prendre une tournure décisive, nous demandons au Conseil municipal une réponse à nos questions et une attitude claire. Les locataires actuels font d'ailleurs la même demande."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Je prends bonne note de votre interpellation. Le Conseil municipal prendra le soin de répondre lors de notre prochaine séance. Pour information, il est vraisemblable qu'une séance d'information, ayant pour but d'éclaircir quelques points, et d'exposer les grandes lignes du projet d'assainissement, soit proposée au Conseil municipal, ainsi qu'aux chefs de fraction, en début d'année prochaine. C'est encore en questionnement. Dès que l'on aura le détail, vous en serez informés."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour cette réponse. Nous serons présents à cette réunion."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Avec plaisir."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

## 9. Petites questions

M. Corentin Jeanneret, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Suite à la petite question de Mme Mélanie Kernén, ARC, au sujet de la possibilité d'accès à la Salle de spectacles pour les personnes à mobilité réduite le Conseil municipal peut répondre de la façon suivante :

La Commission bâtiments et des infrastructures sportives a traité lors de sa dernière séance cet objet, et les décisions suivantes ont été prises. Dans l'attente du rapport final, qui traitera de la construction d'un ascenseur intérieur, de modifications dans la cuisine ainsi que de la mise aux normes AIB de l'ensemble du bâtiment, la solution de proposer une assistance mécanique pour les chaises roulantes est et sera discutée avec tous les futurs locataires. Pour votre information, Saintimania pour ne citer qu'eux, n'ont pas manifesté d'intérêt pour la mise à disposition d'une telle solution transitoire. Car il faut savoir que malheureusement cette machine "Chenillette", qui sera louée par l'administration communale pour l'occasion en cas de demande au préalable par le locataire, ne permet pas de faciliter et de favoriser l'accès aux chaises roulantes électriques. Chaque locataire devra donc informer le service des bâtiments de la nécessité de disposer d'une telle machine à l'avance pour permettre l'accès à la salle aux personnes à mobilité réduite mais ce sera la tâche du locataire d'assurer le transfert entre le rez-de-chaussée et l'étage supérieur."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Je vous remercie pour cette réponse en attendant le projet final."

M. Michel Ruchonnet, PS : "M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et Infrastructures sportives. Je sais que Rome ne s'est pas faite en un jour. Peut-on avoir des délais ? Donc, Saintimania va porter les chaises, ils ont des biscoteaux, c'est bien. Et le suivant, il fait quoi, comment ? Quand est-ce qu'on aura quelque chose de concret pour aller là-haut ? Est-ce que vous avez un échéancier ?"

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Si un club, une association, veut que l'on mette ce type de machine à disposition pour monter les personnes, le locataire fait part de son intérêt, et nous en organisons la mise à disposition. Le projet de transformation de la Salle de spectacles vous parviendra lors de la prochaine, ou d'une prochaine, séance du Conseil de ville, avec les points comme déjà cités : la création d'un ascenseur pour aller du rez-de-chaussée au premier étage, une transformation sommaire de la cuisine avec une amélioration pour pouvoir travailler en cuisine, et un gros point aussi c'est la mise aux normes AIB, car sans critiquer, il y a eu un peu de retard dans tous ces contrôles. Les normes ont changé, et on a eu la visite des responsables qui imposent des modifications. On va tout englober dans un projet complet, et même vraisemblablement la fontaine extérieure sera englobée."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Donc, maintenant, avant qu'il y ait un ascenseur, c'est un système amovible qu'on peut commander au bureau municipal, et que vous installez pour une manifestation ? Cela veut dire cela ?"

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Le service des bâtiments se chargera de louer une machine qui permettra de monter une chaise roulante à la fois. Ce système n'est pas très rapide, mais il permettra, si la demande est faite, de monter les personnes à mobilité réduite. Comme je l'ai dit, Saintimania renonce à une telle utilisation car c'est un système qui nécessite un certain temps, quelques minutes, pour monter une chaise sur un étage."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Voilà, ok."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je ne veux pas me répéter, mais on en a un de monte-escaliers. C'est facile de dire qu'il est en panne, qu'il est si, qu'il est ça. Quand le camion poubelles est en panne, en le répare. Ceci me gonfle. Je ne comprends pas parce que... ."

...M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, est interrompu par M. Corentin Jeanneret, président...

M. Corentin Jeanneret, président : "M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, c'est le point petites questions, il faudrait poser une petite question... ."

...M. Corentin Jeanneret, président, est interrompu par M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident...

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Ah, parce que M. Michel Ruchonnet, PS, a pu parler, mais pas moi ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Il a répondu à... ."

...M. Corentin Jeanneret, président, est interrompu par M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident...

M. Michel Bastardoz : "A rien du tout. Il n'a pas répondu, il a posé une question. Alors, je vous la reposerai dans les divers, de cette manière on gagne du temps. Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "D'accord. Le Conseil municipal a-t-il encore des réponses aux petites questions ?"

M. Christian Schlupe, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Pour répondre à la petite question du PLR concernant les petits jobs pour les jeunes le Conseil municipal vous répond :

L'objet a également été traité en commission et il n'existe pas encore à ce jour de procédure type. Néanmoins la Commission bâtiments et infrastructures sportives va mettre en ligne sur le site internet de la commune et partagera sur la page officielle des réseaux sociaux toutes les informations en temps voulu pour la recherche de personnel pour accomplir les différentes tâches en collaboration avec les concierges des différents bâtiments communaux. Ces petits boulots s'adresseront avant tous à des jeunes gens ou étudiants et se dérouleront pendant les vacances scolaires. D'autre part, je vous rappelle que pour le gardiennage des piscines, la Société Suisse de Sauvetage, SSS, section de Saint-Imier, fournit les gardes-bains après avoir suivi la formation pour l'obtention du brevet pour assurer la surveillance des bassins intérieur et extérieur. Les personnes intéressées à éventuellement participer à ces tâches de gardiennage rémunérées peuvent directement prendre contact avec la SSS, section Saint-Imier."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Merci. Nous sommes heureux d'avoir cette réponse positive pour nos jeunes de la région, et qu'ils puissent voir sur internet des places de travail de la commune."

M. Patrick Tanner, maire : "En réponse à la petite question de Mme Mélanie Kernén, ARC, posée le 26 octobre 2017, concernant l'accès facilité aux urnes pour les personnes étrangères, le Conseil municipal a écrit au Conseil-exécutif le 9 novembre 2017. En voici sa réponse :

Concerne : Motion « ordre démocratique ; des urnes pour tous ! », votre lettre du 9 novembre 2017

Monsieur le Président,  
Madame,  
Messieurs,

Le Conseil-exécutif a bien reçu votre courrier du 9 novembre 2017 et en a pris bonne note.

Le gouvernement partage votre avis selon lequel les communes devraient être autorisées à accorder aux étrangers le droit de voter en matière communale. Il a défendu cet avis le 20 novembre 2017 lors du débat au Grand Conseil concernant la motion 093-2017 Machado.

Malheureusement, la majorité du Grand Conseil n'a pas suivi la proposition du Conseil-exécutif et a rejeté le point 2 de la motion par 83 non contre 65 oui et une abstention.

Sachez que le Conseil-exécutif regrette cette décision.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil-exécutif  
Le président  
Bernhard Pulver

Le chancelier  
Christoph Auer"

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Je vous remercie pour cette réponse, bien que ce soit dommage."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour faire suite à la petite question de M. Gerolamo Pepe, PS, lors du dernier Conseil de ville, je me permets de vous apporter la réponse suivante concernant l'état d'avancement du projet de nouveau centre commercial Migros :

Plusieurs rencontres ont eu lieu ces derniers mois entre les représentants et mandataires de la Société Coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg et la Municipalité. Différents projets ont été présentés par Migros afin de permettre la meilleure intégration possible du nouveau centre commercial sur le site situé à proximité des anciens abattoirs qui figurent à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). La commission de l'urbanisme et de la mobilité préavisera les différentes variantes dans sa séance du 18 décembre alors que le Conseil municipal prendra position lors de sa dernière séance de l'année, soit le 19 décembre. Si des enjeux subsistent, le Conseil municipal est confiant quant à l'avenir de ce dossier qui devrait pouvoir trouver son épilogue durant les premiers mois de l'année 2018. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce projet."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Je remercie M. le maire de toutes ces informations."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : " Je réponds à la petite question de M. Michel Ruchonnet, PS, posée lors du Conseil de ville du 26 octobre 2017. Je vous donne lecture de la petite question :

Au printemps dernier, la Commission de la santé avait remis au service de l'urbanisme un cadastre muni de photos qui répertoriait les principaux problèmes à solutionner concernant la mobilité restreinte. Par la voie de John Buchs, ce service nous avait informés dans cette assemblée qu'il avait bien reçu le document et qu'il allait "plancher" sur les travaux à effectuer. Quand on s'occupe de ce type de problématique, il y a deux aspects : un premier qui est relativement facile en ce qui concerne les nouvelles constructions car il est plus simple d'adapter directement les bonnes normes. Par contre, en ce qui concerne les défauts existants, cela est plus problématique mais il faudra tout de même les résoudre. La question est la suivante : où en est-on avec ce dossier ? Y a-t-il déjà un plan des travaux à effectuer avec les ordres de priorités ? Comme nous l'avons déjà mentionné lors de la remise du rapport, nous avons fait œuvre quelque part de pionniers dans le genre et nous avons été étonnés des échos concernant notre démarche jusque loin en Suisse romande.

Réponse du Conseil municipal :

Le département de l'urbanisme mais aussi le Conseil municipal dans son ensemble s'est vu présenté et remettre le rapport du ceff SANTE-SOCIAL (Mobilité à Saint-Imier, ceff SANTE-SOCIAL, 2016) réalisé à la demande de la commission de la santé. Un représentant du service de l'urbanisme et mobilité a pris part à la conférence de presse donnée à l'occasion de la diffusion des conclusions de ce rapport. Si chacun entend pour saluer et soutenir les principes qui prévalent aux propositions et conclusions de ce rapport, la mise en œuvre concrète des mesures exposées nécessite d'aller un peu plus loin que les simples déclarations de principe et de se confronter à des contingences administratives et budgétaires notamment. Le service de l'urbanisme et mobilité entend agir sur deux axes :

- 1) Nouveaux projets : comme précisé par M. Michel Ruchonnet, PS, le service entend intégrer la problématique des personnes à mobilité réduite dès la conception du projet de manière à apporter des solutions adéquates. Les coûts inhérents à ces mesures seront inclus dans le devis du projet et englobés dans la demande de crédit ad hoc.
- 2) Adaptations des aménagements actuels : le service de l'urbanisme entend saisir à chaque chantier l'opportunité d'adapter l'espace public afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite dans notre Cité. Pour ce faire, il entend travailler dans le cadre des enveloppes budgétaires qui lui sont confiées. C'est pourquoi le choix des chantiers routiers relève d'une étroite coordination entre le service de l'urbanisme et mobilité et les services techniques et la planification – tant bien même la question des personnes à mobilité réduite ne doit pas être éludée – dépend avant tout des impératifs techniques, par exemple l'état des canalisations souterraines, interventions d'urgence, état des chaussées, etc.

En conclusion, il n'existe pas de planification particulière pour l'abolition des barrières architecturales dans l'espace public mais cette problématique s'intègre naturellement dans le fonctionnement du service comme en témoigne les travaux réalisés à la rue du Midi, soit l'abaissement des trottoirs au carrefour Midi – Sans Souci notamment pour faciliter les traversées piétonnes, ou à venir sur la Place du Marché création de rampes pour reprendre les décrochements verticaux. C'est donc la vision "généraliste" des intérêts de l'ensemble des citoyens imériens et utilisateurs de l'espace public qui continuera d'être appliquée dans le domaine de l'entretien des routes et trottoirs, ceci en étroite collaboration avec les services techniques."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité. Il n'y a rien au budget concernant les réparations ou cette problématique-là. On a bêtement des trous dans les trottoirs. Comment vont-ils être réparés ? Quand est-ce qu'ils vont être réparés ? Va-t-on attendre de refaire tous les trottoirs dans 3 ans ? C'est ceci que j'aimerais comprendre. Comment va-t-on travailler ? C'est un budget qu'il faudra créer."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Alors, la façon dont on travaille est simple. On fait une inspection des routes régulières. Après l'hiver, on regardera l'ensemble des routes pour voir les travaux de retouches pour éviter les accidents. Maintenant, en ce qui concerne les autres travaux, ils figurent au plan des investissements et sont libérés par l'organe compétent, le Conseil municipal, le Conseil de ville, ou le Corps électoral. D'autre part, on tient un cahier au Service des travaux publics, que ce soit au bureau ou à l'entrepôt, où les citoyens nous signalent par exemple : "Devant chez moi il y a un trou dans le trottoir, dans la rue." On répare immédiatement. Maintenant, comme dit précédemment, dans des projets tel que la Place du Marché ou la rue du Midi, on intègre directement la question des personnes à mobilité réduite. Voilà la manière de travailler de notre service."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pas très convaincu pour le moment. Il s'agira surtout de voir les... ."

...M. Michel Ruchonnet, PS, est interrompu par M. Corentin Jeanneret, président...

M. Corentin Jeanneret, président : "Ecoutez M. Michel Ruchonnet, PS, selon l'art. 5 al. 4, l'auteur de la petite question peut déclarer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée. Ce n'est pas un point de discussion."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Alors, je ne suis pas satisfait."

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "Le Conseil municipal a-t-il encore des réponses à apporter aux petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer aux nouvelles petites questions. Je n'ai pas reçu de petite question sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole pour les petites questions si quelqu'un souhaite en poser."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "J'aimerais demander au Conseil municipal quand est-ce qu'il pense faire réparer la plateforme pour handicapés pour les amener au premier étage de la Salle de spectacles."

...rires...

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Le Conseil municipal prend bonne note de votre petite question et y répondra lors de la prochaine séance."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il d'autres petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

#### 10. Divers et imprévu

M. Corentin Jeanneret, président : "Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?"

Mme Talika Gerber, PLR : "Notre fraction souhaite remercier notre vice-chancelier. M. Rodrigues notre fraction tient à exprimer toute sa gratitude à votre égard pour votre engagement dans les affaires de notre Conseil de ville. Avec discrétion, avec disponibilité, avec efficacité et beaucoup de gentillesse dans ce monde parfois dur de la politique vous œuvrez pour que nos séances se déroulent de manière aussi fluide que possible. Les procès-verbaux très précis de nos débats, à mon avis pas toujours évidents à rédiger avec la richesse et même parfois la vivacité des intervenants, constituent des documents essentiels à la vie de notre conseil. Pour tout cela nous vous exprimons Un grand merci."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Vous le savez certainement, M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, a quitté le Grand Conseil cet automne après y avoir siégé durant de longues années. La fraction socialiste tenait ce soir à le remercier chaleureusement pour son engagement. M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, participe en ce moment à une séance importante concernant la répartition future des

institutions de Moutier avec M. Denis Grisel au CIP à Tramelan. Il vous prie d'excuser son absence. D'autre part, la fraction socialiste tenait également ce soir à féliciter M. Michel Ruchonnet, PS, qui est actif au Grand Conseil depuis fin novembre. Nous le remercions également pour son engagement."

M. Michel Ruchonnet, PS "Début septembre."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oh, pardon."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Suite à la discussion qui a eu lieu toute à l'heure concernant les abaissments pour les handicapés, je souhaite dire que les trottoirs sont à 95 % privés à Saint-Imier. Donc, cela veut dire qu'un privé peut téléphoner à la commune pour dire : "J'ai un trou dans mon trottoir, il faut venir le boucher." ? C'est la commune qui paie ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Alors, ce n'est pas vraiment l'endroit, dans les divers et imprévus, pour répondre, mais puisqu'on pose la question, je vais y répondre. Actuellement, la commune est en train de reprendre les trottoirs. Lorsque la commune reprend un trottoir, elle l'entretient. Je peux vous rassurer M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, mon trottoir est privé. S'il y a un trou, je le rebouche moi-même. Nous avons un cadastre à la commune, et l'on sait très bien quels trottoirs sont à nous et ceux qui appartiennent à des privés."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "La fraction Arc souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2018. Merci à tous pour votre engagement."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Nous nous joignons à ces bons vœux. Passez de bons moments en famille, et profitez de vous reposer un peu."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore des divers et imprévus ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas."

#### 11. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2018

a) président

b) 1<sup>er</sup> vice-président

c) 2<sup>ème</sup> vice-président

d) secrétaire

e) deux scrutateurs

a) président

Mme Danika Perret, ARC, propose M. Claude-Alain Tanner, ARC.

Au vote, M. Claude Alain Tanner, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

a) 1<sup>er</sup> vice-président

M. Denis Gerber, PLR, propose M. Gaëtan Aellen, PLR.

Mme Nathalie Fiechter, PS, propose Mme Jessica Haenni, PS.

M. Corentin Jeanneret, président : "Selon l'art. 11, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, si deux candidats ou plus sont opposés, on doit voter pour chaque candidat. Nous allons donc procéder au vote."

Au vote, Mme Jessica Haenni, PS, obtient 7 voix pour. M. Gaëtan Aellen, PLR, obtient 15 voix pour. Il y a une abstention.

M. Gaëtan Aellen, PLR, est nommé 1<sup>er</sup> vice-président.

...Applaudissements...

b) 2<sup>ème</sup> vice-président

Mme Nathalie Fiechter, PS, propose Mme Jessica Haenni, PS.

Au vote, Mme Jessica Haenni, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

...Applaudissements...

c) secrétaire

Mme Danika Perret, ARC, propose M. Reynald Krähenbühl, ARC.

Au vote, M. Reynald Krähenbühl, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

d) deux scrutateurs

M. Denis Gerber, PLR, propose M. Thierry Spring, PLR

Mme Nathalie Fiechter, PS, propose M. Gerolamo Pepe, PS.

Au vote, M. Thierry Spring, PLR, et M. Gerolamo Pepe, PS, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, félicitations à toutes les personnes nommées."

M. Corentin Jeanneret, président : "Oui, M. Denis Gerber, PLR ?"

M. Denis Gerber, PLR : "La fraction unanime tient à t'exprimer toute sa gratitude pour :

- ta disponibilité,
- ta motivation,

- ton engagement

A mener à bien les multiples et diverses tâches liées à la fonction de président de Conseil de ville pendant cette année 2017. 6 séances de notre assemblée, plus de 20 représentations auprès des sociétés locales, des instances régionales, voire cantonales ont fait connaître ton sens de la justice, ton envie de faire rayonner notre Saint-Imier mais aussi ta fermeté si nécessaire. Ton jeune âge n'a nullement gêné une gestion dynamique et impartiale de cette tâche noble d'être le premier citoyen de la localité, tâche que t'ont confiée pour l'année 2017 les membres du Conseil de ville. Corentin, tu peux déclarer sans hésitation, mission remplie et bien remplie ! La section et la fraction sont fiers du chemin que tu as tracé avec tous les membres de ce conseil. Et comme il en va naturellement et logiquement dans notre démocratie tu devras rentrer dans le rang le 31 décembre 2017. Le PLR Saint-Imier, sa section et surtout sa fraction savent qu'ils pourront compter sur un membre enrichi d'une expérience immense et que tu sauras la mettre à la disposition de tous les citoyens de Saint-Imier pour qu'il fasse bon y vivre. Un grand merci."

...Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci beaucoup. Je rassure M. Denis Gerber, PLR, je n'ai pas prévu un coup d'état d'ici la fin de l'année, alors je reviendrai dans les rangs."

...rires...

M. Corentin Jeanneret, président : "Avant de conclure ce conseil, il faudra encore être attentif un petit moment. J'aimerais conclure ce mandat par ces quelques pensées. Il y a un an, vous m'avez confié la présidence de ce conseil et c'est avec honneur et conviction que j'ai accepté cette nomination. Il s'agit là du plus grand honneur qui m'ait été fait et je tenais à vous remercier, chères conseillères de ville et chers conseillers de ville, de m'avoir confié cette lourde responsabilité que j'ai remplie avec détermination. Ce soir, au moment de vous remettre la présidence du Conseil de ville, je vous restitue les pouvoirs confiés intacts. Il est de coutume, en fin d'année, de faire un bilan. Rassurez-vous, nous n'allons pas parler de compte de résultat ou d'amortissements dégressifs, il s'agit d'un bilan personnel de cette année passée à la présidence de notre conseil. Commençons par quelques chiffres : durant l'année 2017, j'ai représenté notre conseil à 23 reprises à des événements aussi divers et variés que des conférences, soirées de lancement, poses de première pierre, assemblées générales, bourses et autres remises de prix et de diplômes, sans oublier le traditionnel et redouté discours du 1<sup>er</sup> août sur la Place du Marché. Le bureau s'est réuni à 4 reprises, a dû rédiger deux Messages au Corps électoral, a organisé le défilé des autorités au Cortège de l'Imériale avec une nouveauté qui a séduit la population, la sangria à la place du traditionnel vin blanc. Le bureau a aussi organisé la Rencontre des bureaux des Conseils généraux et Conseils de ville pour l'ensemble du Jura et du Jura bernois. Je tiens à remercier sincèrement les membres du bureau pour leur engagement et leur dévouement. Je n'oublie pas non plus les téléphones hebdomadaires à la Chancellerie municipale, qui doit redouter de voir mon numéro s'afficher sur les téléphones, les séances de préparation du Conseil de ville avec M. le maire et M. le vice-chancelier, qu'ils en soient aussi remerciés ici. C'est un bilan bien chargé et très positif que je peux dresser au moment de quitter la présidence du législatif. Ce fut une année riche en événements durant laquelle je n'ai pas compté mes heures et qui m'a permis de côtoyer les Imériennes et les Imériens et d'être à leur écoute. C'est l'expérience humaine la plus enrichissante qui m'ait été donné de vivre. 2017 est aussi une année faste et à marquer d'une pierre blanche pour notre conseil. C'est le 31 janvier 1887 que le Conseil général, qui deviendra en 2003 Conseil de ville, se réunit pour la première fois sous la présidence d'Ernest Francillon, industriel novateur, directeur des Longines, qui siègera aussi au Conseil national. C'est ce soir, près de 130 ans après la première séance que nous commémorons ensemble ce jubilé. Je tiens, au nom du Conseil de ville que j'ai l'honneur de présider en cette année particulière, à rendre hommage à toutes les personnes, notamment celles et ceux présents

dans cette salle mais aussi celles et ceux présents par la pensée, qui ont contribué à ce conseil en en étant membre, en le présidant et en s'investissant pour notre parlement. Qu'ils en soient ici sincèrement et officiellement remerciés au nom du Conseil de ville, merci. Je pense que l'on peut les applaudir."

...Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret président : "Une plaque commémorative sera dévoilée à la fin de ce conseil afin de marquer l'événement. Dominique de Buman, tout nouveau premier citoyen du pays pour 2017-2018, a déclaré après son élection à la présidence du Conseil national : "je veux que l'année de ma présidence soit placée sous le signe de la proximité avec le peuple et du service." C'est ce que j'ai essayé de faire, à mon humble niveau, durant les 360 derniers jours. Ce ne fut pas toujours facile et relativement chronophage, mais je pense qu'il est du devoir du président de représenter au mieux Saint-Imier à l'intérieur comme à l'extérieur de la localité, c'est d'ailleurs un objectif que je m'étais fixé pour 2017. Etre premier citoyen, c'est devenir une sorte d'ambassadeur de Saint-Imier. C'est en tout cas la volonté qui m'a animée durant l'année 2017. Je profite de ce moment pour remercier celles et ceux qui m'ont accompagné et conseillé durant cette belle aventure, notamment ma famille et mes proches, mon parti, le PLR, le bureau du Conseil de ville, le maire, le chancelier, et un merci tout particulier à notre vice-chancelier. Si le Conseil de ville était un orchestre philharmonique, notre vice-chancelier serait l'accordeur des divers instruments, personnage que l'on ne voit que rarement mais dont le travail considérable et dans l'ombre permet à cette symphonie que joue le Conseil de ville de rivaliser avec Beethoven et Bizet ! Au moment de conclure, je ne vous dis pas, comme l'avait dit M. Valéry Giscard d'Estaing en mai 1981, dans d'autres circonstances, Au revoir, mais, comme le disait et l'écrivait le regretté académicien Jean d'Ormesson, Au revoir et merci."

...Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci beaucoup. Voilà, avant de conclure définitivement ce conseil, je vous rappelle le déroulement de la soirée. Dans l'immédiat, nous allons procéder au dévoilement de la plaque commémorative de cette soirée dans cette même salle. Ensuite, je vous invite à vous rendre à la Fromagerie Spielhofer pour une brève partie officielle et un apéritif. A 20 h 15, nous prendrons le funiculaire pour nous rendre au manoir. Pour la redescente, deux funiculaires sont prévus, à 23 h 00 et 23 h 30. Voilà, nous pouvons passer au dévoilement de la plaque mais avant cela, je lève pour la dernière fois cette séance et vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année."

...Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :